



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Septième session commune

Genève, 13-16 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session commune*

Qui se tiendra en ligne et s'ouvrira le lundi 13 septembre 2021 à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2021 et travaux futurs :
 - a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les participants à la réunion sont donc priés de s'inscrire en ligne **avant le 1^{er} septembre 2021**, à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/350954>. On trouvera de plus amples informations sur la participation en présentiel et les restrictions qui s'appliquent en la matière sur la page Web de la réunion. Cette réunion se déroulera sans support papier. Les documents de session et les informations connexes seront disponibles sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention au +41 22 917 3570.



- i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
 - ii) Amélioration et communication des données d'émission ;
 - b) Mesures et modélisation ;
 - c) Modèles d'évaluation intégrée ;
 - d) Condensables dans les inventaires des émissions et les modèles ;
 - e) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.
3. Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (partie scientifique) :
 - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ;
 - b) Groupe de travail des effets.
4. Questions financières et budgétaires :
 - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ;
 - b) Groupe de travail des effets.
5. Adoption du rapport de la sixième session commune.
6. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires de la Convention, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.
7. Session thématique commune : contribution des organes scientifiques à l'examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.
8. Stratégie à long terme pour les organes scientifiques relevant de la Convention.
9. Mise en commun des informations par les Parties.
10. État d'avancement des activités prévues pour 2021 et développement des activités relatives aux effets :
 - a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé ;
 - b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie ;
 - c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures :
 - i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux ;
 - ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ;
 - iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux ;
 - iv) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation ;
 - v) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique ;
 - d) Autres activités relatives aux effets.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la septième session commune.

II. Introduction

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a décidé qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) devraient tenir des réunions communes afin d'améliorer l'intégration et la coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention¹. La septième session commune de ces deux organes se tiendra en ligne du 13 au 16 septembre 2021.

III. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur septième session commune tel qu'il figure dans le présent document². Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel intitulé « Organization of work during the seventh joint session ».

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session commune (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/1–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/1) ;

Organization of work during the seventh joint session (document informel).

2. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2021 et travaux futurs

3. Les participants seront appelés à faire le point sur les activités menées dans le cadre de l'EMEP pendant l'année 2021, en application du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2). Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021, et les mettront en parallèle avec les objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5)³. Ils présenteront également les activités qu'il est proposé de faire figurer dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

Document(s)

Rapport d'activité commun de 2021 sur la contribution à l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/3–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/3) ;

Rapport de situation de l'EMEP 1/2021, Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components (à paraître) ;

Rapport de situation de l'EMEP 2/2021, Heavy metals and POPs: Pollution assessment of toxic substances on regional and global scales (à paraître).

¹ Voir le document ECE/EB.AIR/122, par. 47 b).

² Les documents de la session et d'autres supports d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/350954>).

³ Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.

a) **Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

i) **Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

4. Les représentants du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) et de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions informeront l'Organe directeur des résultats des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement adressées par 10 Parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tchéquie). Deux Parties (la France et la Tchéquie) ont présenté une nouvelle demande d'ajustement tandis que les autres Parties ont soumis de nouvelles données pour les ajustements approuvés au cours des années précédentes.

5. L'Organe directeur devrait examiner les résultats des analyses et adresser ses recommandations à l'Organe exécutif à sa quarante et unième session (Genève, 6-10 décembre 2021).

Document(s)

Examen des demandes d'ajustement
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/10–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/21).

ii) **Amélioration et communication des données d'émission**

6. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions rendront compte des progrès accomplis, y compris des résultats de la réunion conjointe annuelle de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (en ligne, 4-6 mai 2021).

7. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les activités relatives à la qualité des données. Elle rendra compte des progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2021.

8. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance-qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts des différentes Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions varient sensiblement d'une année sur l'autre.

9. L'Organe directeur de l'EMEP sera appelé à fournir des orientations concernant les travaux futurs à mener sur les émissions et les modèles eu égard à cette question.

Document(s)

Inventaires et projections des émissions
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/6–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/17) ;

État actuel des données d'émission, processus d'examen et données d'émission pour les modélisateurs
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/7–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/18).

b) **Mesures et modélisation**

10. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2021 (voir la liste de documents ci-après) pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP⁴. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des

⁴ Voir la page Web http://emep.int/emep_publications.html.

centres de l'EMEP rendront compte de l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation rendront compte de l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingtième-deuxième réunion de l'Équipe spéciale (en ligne, 10-12 mai 2021) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des oxydants photochimiques, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest, des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin 2021 ;

c) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds, de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2021 ;

d) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des matières particulaires, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2021 ;

e) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est présentera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des polluants organiques persistants, y compris des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2021.

11. Les participants seront appelés à :

a) Approuver les résumés des rapports de situation de 2021 et décider de les présenter à l'Organe exécutif ;

b) Débattre de l'état d'avancement de la stratégie de surveillance ;

c) Faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la coopération avec les experts nationaux et donner des orientations sur les moyens de la renforcer ;

d) Faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre des activités de modélisation et de surveillance menées en 2021 dans tous les domaines de travail mentionnés ci-dessus et donner des orientations quant à la poursuite de ces travaux ;

e) Donner des orientations quant à la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

Document(s)

Mesures et modélisation (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/15) ;

Rapport de situation conjoint du CSM-O, du CCQC et du CIPE de l'EMEP 1/2021, Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components (à paraître)⁵ ;

Rapport de situation de l'EMEP 2/2021, Heavy metals and POPs: Pollution assessment of toxic substances on regional and global scales (à paraître).

⁵ Les rapports de situation de l'EMEP pour 2021 seront publiés à l'été ou à l'automne. Pour l'heure, le nom des auteurs et d'autres détails concernant ces publications ne sont pas disponibles.

c) Modèles d'évaluation intégrée

12. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des activités menées, y compris en communiquant les résultats de la cinquantième réunion (en ligne, 21-23 avril 2021). Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée fera également un rapport sur les activités menées. Les participants seront appelés à examiner les progrès accomplis et à donner de nouvelles orientations concernant les travaux sur les modèles d'évaluation intégrée.

Document(s)

Modèles d'évaluation intégrée
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/5–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/16).

d) Condensables dans les inventaires des émissions et les modèles

13. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest présentera les résultats de l'atelier sur les meilleures approches pour le traitement des condensables dans les inventaires des émissions et les modèles (en ligne, 17-19 mars 2021), qui a été organisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Conseil des Ministres des pays nordiques. Le rapport final du projet est soumis à la septième session commune en tant que document informel.

14. Les participants sont appelés à :

a) Examiner les moyens possibles d'améliorer le traitement (exhaustivité et cohérence) des condensables dans la modélisation de l'EMEP et la notification des inventaires nationaux des émissions ;

b) Formuler des orientations et des recommandations concernant des mesures et des activités complémentaires, y compris afin d'aider les Parties ;

c) Transmettre les orientations et les recommandations à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante et unième session.

Document(s)

Mesures et modélisation (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/15) ;

Rapport technique de l'EMEP 4/2020, établi sous les auspices du CSM-O, How should condensables be included in PM emission inventories reported to EMEP/CLRTAP (document informel).

e) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère

15. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère rendront compte des résultats des dernières activités et réunions coorganisées par l'Équipe spéciale ou auxquelles elle a contribué. Les trois dernières réunions organisées par l'Équipe spéciale avaient pour thème : la révision de la liste de réponses aux questions posées aux fins de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) (en ligne, 17 mars 2021) ; les contributions régionale et extrarégionale aux émissions de mercure (en ligne, 13 avril 2021) ; les contributions régionale et extrarégionale aux émissions de polluants organiques persistants (en ligne, 15 avril 2021)⁶.

16. Les participants seront appelés à examiner et approuver les principales conclusions de l'Équipe spéciale et à fournir des orientations concernant ses travaux futurs.

Document(s)

Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/8–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/19).

⁶ Pour de plus amples informations, on se reportera à l'adresse Web <http://htap.org/>.

3. Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (partie scientifique)

a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

17. L'Organe directeur de l'EMEP sera appelé à examiner le projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention et à proposer d'y inclure certains éléments. Il communiquera alors ses propositions à l'Organe exécutif, qui sera invité à les examiner et à les approuver à sa quarantième et unième session.

b) Groupe de travail des effets

18. Le Groupe de travail des effets sera appelé à examiner le projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention et à proposer d'y inclure certains éléments. Il communiquera alors ses propositions à l'Organe exécutif, qui sera invité à les examiner et à les approuver à sa quarantième et unième session.

Document(s)

Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (partie scientifique)
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/18–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/11).

4. Questions financières et budgétaires

19. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires et informera les participants des faits récents concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au financement des activités relatives aux effets en 2020 et en 2021. Il communiquera également aux participants des informations récentes sur les contrats ayant trait aux centres de l'EMEP et du Groupe des effets en 2021 ainsi que les données fournies par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

20. Les participants seront appelés à examiner et à adopter le budget détaillé des centres de l'EMEP pour 2022 et à soumettre la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

b) Groupe de travail des effets

21. Les participants seront appelés à examiner le budget des centres relevant du Groupe de travail pour 2022.

Document(s)

Questions financières et budgétaires
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/19–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/12).

5. Adoption du rapport de la sixième session commune

22. Les participants seront invités à adopter le rapport de la sixième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 14-17 septembre 2020).

Document(s)

Rapport de la sixième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2).

6. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires de la Convention, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

23. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention informera les participants des questions découlant de la quarantième session de l'Organe exécutif (Genève, selon des modalités hybrides, 18 décembre 2020)⁷.

24. La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen informera les participants des questions découlant des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Groupe de travail (tenues à Genève, selon des modalités hybrides, respectivement les 14, 15 et 17 décembre 2020 et du 18 au 21 mai 2021) (voir, respectivement, les documents ECE/EB.AIR/WG.5/124 et ECE/EB.AIR/WG.5/126 (à paraître)).

25. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la sixième session commune. Les participants seront appelés à réfléchir à la coopération avec d'autres organes dans le cadre de la Convention et aux activités futures des deux Bureaux, et à formuler des orientations à cet égard.

Document(s)

Activités des Bureaux de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/9–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/20).

7. Session thématique commune : contribution des organes scientifiques à l'examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

26. À sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019), l'Organe exécutif a décidé d'entamer l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) tel que modifié en 2012⁸. À sa quarantième session, il a adopté la décision 2020/2 concernant les modalités d'examen du Protocole de Göteborg. Le paragraphe 2 de cette décision dispose que les organes subsidiaires de la Convention doivent examiner les tâches figurant à l'annexe I du document intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 » (ECE/EB.AIR/2020/3–ECE/EB.AIR/WG.5/2020/3), qui doivent être menées à bien à l'appui de l'examen du Protocole de Göteborg. Il y est également demandé aux organes concernés de soumettre au secrétariat, pour le 1^{er} février 2021, un calendrier d'exécution et une première contribution, et de soumettre sous forme de document informel toute autre contribution, eu égard aux tâches susmentionnées, pour examen par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-neuvième session.

27. L'Organe exécutif a prié en outre la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen : de réunir les contributions et les informations reçues dans une ébauche annotée ; de mener les travaux de fond liés à l'examen, y compris l'évaluation des incidences stratégiques des informations reçues ; d'établir le rapport de l'examen et ses conclusions (décision 2020/2, par. 4).

28. À la réunion qu'ils ont tenue en ligne du 1^{er} au 4 mars 2021, les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP ont examiné les projets de contributions des centres scientifiques et des équipes spéciales au titre de la Convention. Comme suite à cette réunion, la contribution initiale des parties prenantes de l'EMEP et du

⁷ Voir le document ECE/EB.AIR/146, disponible à l'adresse <https://unece.org/environment/documents/2021/02/post-session-documents/report-eceebair146>.

⁸ Voir le document ECE/EB.AIR/144, par. 27 e).

Groupe de travail des effets a été transmise au groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg et publiée dans un document informel en vue de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 18-21 mai 2021). Ce document informel regroupe les contributions des organes subsidiaires reçues avant le 9 avril 2021⁹ et prises en compte dans l'ébauche annotée du rapport sur l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/4). Il constitue le projet de rapport du groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg. Ce projet continuera d'être approfondi par le groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg à la septième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets et sera soumis en tant que document officiel à la réunion de décembre 2021 de l'Organe exécutif. Il pourra faire l'objet d'améliorations et d'ajouts jusqu'au 15 juillet 2021. Une version actualisée sera publiée en tant que document informel à la septième session commune.

29. Une session thématique commune sur la contribution des organes scientifiques à l'examen du Protocole de Göteborg sera organisée. Cette session permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter les résultats et les conclusions de leurs travaux qui présentent un intérêt pour l'examen.

30. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront appelés à examiner et à arrêter la nature et le calendrier des prochaines contributions scientifiques au processus d'examen du Protocole de Göteborg.

Document(s)

Projet d'ébauche annotée du rapport de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/4) ;

Draft report on the review of the Protocol to Abate Acidification, Eutrophication and Ground-level Ozone (document informel établi pour la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen)¹⁰.

8. Stratégie à long terme pour les organes scientifiques relevant de la Convention

31. À leur cinquième session commune (Genève, 9-13 septembre 2019), l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont décidé d'établir des mises à jour des stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail, qui seraient mises au point en 2020 pour examen et approbation à leur sixième session commune, aux fins d'être transmises à l'Organe exécutif pour examen et approbation à sa quarantième session¹¹. À la réunion qu'ils ont tenue en ligne du 24 au 26 mars 2020, les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP ont rappelé les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie à long terme révisée pour les activités relatives aux effets¹² et de la stratégie révisée de l'EMEP pour 2010-2019¹³ au cours des dix dernières années, et ont examiné les éléments proposés pour la mise à jour des stratégies (nouvelles priorités, travaux scientifiques futurs et feuille de route). Ils sont convenus que les stratégies actualisées devraient être intégrées dans un seul document.

⁹ Les contributions de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, de l'Équipe spéciale de l'azote réactif et de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques figurent dans des documents informels distincts établis pour la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies.

¹⁰ Disponible à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/350955>.

¹¹ Voir le document ECE/EB.AIR/GE.1/2019/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2019/2, para. 72 b).

¹² Disponible à l'adresse https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2012/EB/Informal_document_no_18_Revised_Long-term_Strategy_of_the_effects-oriented_activities_clean_text.pdf.

¹³ Disponible à l'adresse www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/emep/Informal_document_no_20_Revised_Strategy_for_EMPEP_for_2010-2019_clean_text.pdf.

32. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les travaux de mise à jour des stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail n'ont pas pu être menés à bien dans les conditions prévues et se poursuivront en 2022. À la réunion qu'ils ont tenue en ligne du 24 au 26 mars 2020, les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP ont examiné plus avant les éléments proposés pour la mise à jour des stratégies. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets informeront les participants de l'état d'avancement des travaux de mise à jour des stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail et du calendrier correspondant.

9. Mise en commun des informations par les Parties

33. Les représentants des Parties seront invités à synthétiser et à présenter les données d'expérience acquises au niveau national en ce qui concerne la mise en œuvre d'activités de surveillance et de modélisation dans le cadre de l'EMEP ou de leurs activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre.

34. Les participants seront appelés à étudier les données d'expérience acquises au niveau national qui leur seront présentées à la session et devraient recommander que de tels échanges d'informations se poursuivent aux sessions futures.

10. État d'avancement des activités prévues pour 2021 et développement des activités relatives aux effets

35. Les participants seront appelés à faire le point sur les activités relatives aux effets menées en 2021, en application du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention. Les représentants des programmes internationaux concertés, des centres et des équipes spéciales ainsi que de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021, en montrant leur pertinence par rapport aux objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5). Les centres et les équipes spéciales relevant du Groupe de travail des effets présenteront également les éléments proposés pour le plan de travail 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

36. Des représentants du Bureau du Groupe de travail des effets et des programmes internationaux concertés rendront compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen des programmes concertés, notamment en ce qui concerne la création d'une page Web commune pour le Groupe de travail¹⁴.

37. Les participants seront appelés à prendre note des rapports techniques et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Rapport d'activité commun de 2021 sur la contribution à l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/3–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/3).

a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

38. Un représentant de l'Équipe spéciale de la santé rendra compte des activités de son équipe, en faisant notamment part des résultats de sa vingt-quatrième réunion (en ligne, 10 et 11 mai 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

¹⁴ Voir la page Web www.unece-wge.org/.

Document(s)

Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/17–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/10).

b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

39. Des représentants du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et de son Centre de coordination pour les effets ainsi que du Centre de modélisation dynamique rendront compte des activités de ces organes, en faisant notamment part des résultats de la trente-septième réunion du PIC-Modélisation et cartographie (en ligne, 20-22 avril 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Modélisation et cartographie
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/16–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/9).

c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures

i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux

40. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) rendra compte des activités du PIC-Matériaux, notamment en faisant part des résultats de sa trente-septième réunion (en ligne, 5 et 6 mai 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/13–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/6).

ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts

41. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) rendra compte des activités du PIC-Forêts, notamment en faisant part des résultats de sa trente-septième réunion (Birmensdorf, Suisse, 10 et 11 juin 2021) et de sa neuvième Conférence scientifique (Birmensdorf, Suisse, 7-9 juin 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/11–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/4).

iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux

42. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) rendra compte des activités du PIC-Eaux, notamment en faisant part des résultats de sa trente-septième réunion (en ligne, 28 et 29 avril 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/12–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/5).

iv) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation

43. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) rendra compte des activités du PIC-Végétation, notamment en faisant part des résultats de sa trente-quatrième réunion (en ligne, 22-24 février 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/14–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/7).

v) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique

44. Un représentant du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) rendra compte des activités du PIC-Surveillance intégrée, notamment en faisant part des résultats de sa vingt-neuvième réunion (en ligne, 13 et 14 avril 2021). Les participants seront appelés à prendre note du rapport technique et de l'achèvement des activités du plan de travail 2020-2021 correspondantes. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s)

Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes
(ECE/EB.AIR/GE.1/2021/15–ECE/EB.AIR/WG.1/2021/8).

d) Autres activités relatives aux effets

45. La Présidente du Groupe de travail des effets fera le point sur la coopération entre les programmes internationaux concertés et d'autres organisations internationales, y compris l'Union européenne. Un représentant du PIC-Surveillance intégrée présentera une nouvelle stratégie, qui prévoit différents degrés de surveillance. L'objectif de cette stratégie est d'étendre le réseau de surveillance intégrée par l'ajout de nouveaux sites et types d'écosystèmes. Un représentant du Centre de modélisation dynamique fera le point sur la création de la page Web commune du Groupe de travail des effets dans la perspective d'une réflexion sur les prochaines étapes à suivre.

11. Questions diverses

46. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

12. Clôture de la septième session commune

47. Le secrétariat présentera un plan général du rapport accompagné des principales décisions. Les participants seront appelés à adopter les décisions prises pendant la session commune et à donner au secrétariat des instructions pour l'établissement de la version définitive du rapport.